

Procès-verbal de la séance du 4 juin 2018

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 13 décembre 2017.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 18/18 – Rapport sur les comptes de l'année 2017
(*M. Frédy Stoll, 1^{er} membre*)
6. Préavis municipal N° 19/18 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017 (*M. Frédy Stoll, 1^{er} membre*).

7. Renouvellement des organes du Conseil :

Elections : du(de la) Président(e) et du(de la) Vice-Président(e)
des scrutateurs et scrutateurs-suppléants
des membres, suppléants et président de la comm. de gestion.

8. Autres informations de la Municipalité.
9. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 23 membres sur 25 sont présents. MM. Dominique Canna et Pierre-Yves Juillerat sont excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. Communications du Président

M. Jean-Marc Cochet nous fait part d'un courrier reçu du conseiller M. Marc-Olivier Burdet, relatif à plusieurs questions adressées à la Municipalité. Ce courrier sera traité au point 9 de notre ordre du jour.

4. Communications de la Municipalité

- *Le syndic, M. Frédéric Rohner* nous fait part de plusieurs communications :
 - Swisscom va poser la fibre optique dans le village ces prochains mois ; les travaux vont débuter sous peu.
 - Une séance d'information sur l'aménagement du territoire concernant le plan partiel d'affectation de Chamard (PPA), aura lieu lors du deuxième semestre 2018, celle-ci n'ayant pas pu être organisée comme promis, lors du premier semestre. Il y a une nouvelle donnée : le plan directeur localisé (PDL petit Chamard) a été abandonné par les différentes parties concernées.
- *M. Pierre-Alain Lunardi* nous informe sur plusieurs points :
 - Concernant le préavis relatif à la construction d'une piste de 100m, retiré lors du dernier conseil, quelques faits nouveaux sont apparus : un bâtiment scolaire sera certainement construit sur le territoire communal ; deux endroits sont actuellement privilégiés, soit sur Chamard, soit à proximité de la grande salle.
 - Un deuxième élément à prendre en compte, est la construction d'un complexe sportif à Grandson (printemps 2020), à disposition

des associations sportives des communes qui deviendraient membres de la future Société Anonyme en création. Le projet, comportant notamment une piste de 100 m. avec 4 couloirs et un bac de réception pour le saut en longueur, a été présenté récemment à la présidente de la société de gymnastique. La Municipalité ne va donc pas présenter un nouveau préavis sur ce sujet.

Suite des informations sur divers sujets :

- Statistique des infractions pénales : il n'y a pas d'amélioration, nous sommes en zone rouge : beaucoup d'infractions sont commises sur la zone de Chamard.
- Stupéfiants : déplacement du trafic de stupéfiants de la commune d'Yverdon suite à la pression policière, sur la commune de Montagny.
- Infractions au patrimoine (vols) : une diminution des interventions pour la police, mais une augmentation des plaintes pour le ministère public rendent difficile de faire une corrélation entre ces différentes données.
- Finances communales : en raison de la future RIE3 entrant en vigueur l'année prochaine dans le canton de Vaud, une baisse de rentrée fiscale est estimée à fr. 280'000.--(7,9 point d'impôt), pour Montagny. Nous serons une des communes qui subira un fort impact financier !
A cela s'ajoute la réforme de la péréquation prévue pour 2021 : un élément nouveau : les deux associations faîtières représentant les communes vaudoises, vont travailler ensemble pour proposer au canton un modèle péréquatif qui soit le plus simple possible à comprendre !
- Révision du modèle financier de la police coordonnée au 1^{er} janvier 2021 : quelques explications et informations techniques sont données par M. Lunardi sur le travail à effectuer.
- Révision du règlement général de police : le chef du poste de Grandson en a pris connaissance car c'est son outil de travail ; l'objectif est de présenter un préavis sur ce sujet cet automne.
- Associations intercommunales : *M. Lunardi* nous donne beaucoup d'informations et d'explications en ce qui concerne les pompiers, ainsi que sur l'ORPC du Jura Nord vaudois et sa récente crise institutionnelle, largement relayée dans la presse, et dont il a particulièrement fait les frais.
- *M. Eric Stoll* nous informe sur les travaux du chemin de la Vignette : - la nouvelle conduite est en fonction, les maisons sont raccordées. Le réservoir est en cours de démontage. A la fin des travaux, certains trous seront rebouchés avec du bitume, mais nous attendrons l'année prochaine pour regoudronner le chemin de la Vignette, afin que le terrain puisse se tasser.

5. Préavis 18/18 – Rapport sur les comptes 2017

M. Frédy Stoll lit le rapport de la commission composée de Mmes et MM. Sandra Van Olmen Ray, Elisa Mira, Cyril Jeanneret et lui-même. La commission relève que les charges sont très élevées en raison de la péréquation financière et du social, que nos comptes de réserves diminuent, mais que la marge de manœuvre de la commune reste limitée. Dans ses conclusions, la commission propose d'adopter les comptes 2017 avec des charges de **Fr. 5'249'212.16**, des revenus de **Fr. 5'193'465.63**, laissant apparaître une perte de **Fr. 55'746.53**, après amortissements, attributions et prélèvements aux fonds de réserve.

Les comptes sont ensuite mis en discussion point par point :

- Concernant le compte 3 « Domaines et bâtiments », *M. Marc-Olivier Burdet* constate un écart important entre les revenus budgetés et les comptes : - cela provient principalement d'un rattrapage des locations de la grande salle par l'arrondissement scolaire suite aux travaux d'investissements effectués, de même que de l'amortissement des panneaux photovoltaïques.
- Pour le compte 351 « Pavillon scolaire », *M. Jean-Claude Deriaz* constate également une grande différence entre le budget et les comptes pour la conciergerie : - il s'agit d'une répartition des charges par activité car maintenant Mme Henny a été engagée pour la conciergerie des bâtiments scolaires (sauf la grande salle) ; avant, ce montant était compris dans les salaires de l'administration.

Concernant le bilan, compte 1110.0 « débiteurs », *M. Jean-Claude Deriaz* s'étonne du montant élevé : *Mme Roselyne Maradan boursière*, indique qu'il s'agit des factures d'eau et de taxes d'égoûts et d'épuration qui ont été envoyées tardivement.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'adopter les comptes communaux 2017 tels que présentés

est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Préavis 19/18 – Rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017

M. Frédy Stoll lit le rapport de la commission composée des mêmes membres que précédemment.

La commission relève le très bon travail fourni en 2017 par la Municipalité et ses employés communaux, et relève la bonne collaboration entre les deux organes politiques.

Elle propose dans ses conclusions d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour 2017.

La discussion n'étant pas utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'accepter le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017

est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Renouvellement des organes du Conseil

Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement et c'est par applaudissements qu'ont été élus aux postes de :

Président : **M. Jean-Marc Cochet**

Vice-Présidente : **Mme Corinne Baltar**

Scrutateurs : **Mme Fabienne Steiner et M. Jean-Marc Layaz**

Scrutateurs-suppléants : **MM. Olivier Perret et Jean-Jacques Gonin**

Commission de gestion : Continuant notre système de tournus, M. Frédy Stoll devient président et M. Marc-Olivier Burdet accepte de se porter suppléant. La commission se compose dès lors comme suit :

Président : M. Frédy Stoll

Membres : Mme Sandra Van Olmen Ray, Mme Elisa Mira, M. Pierre-Yves Juillerat, M. Cyril Jeanneret

Suppléants : Mme Corinne Baltar et M. Marc-Olivier Burdet

8. Autres informations de la Municipalité

Il n'y en a pas.

9. Interventions individuelles et divers

M. Marc-Olivier Burdet nous lit les **questions** qu'il a transmises à la Municipalité, concernant la **problématique des places de stationnement sur le territoire communal** :

« Le développement de notre commune au cours de ces dernières années est réjouissant, et de plus il peut être considéré comme maîtrisé. Cependant, ce développement va mettre en lumière une problématique qui n'appartient pas qu'aux grands centres urbains ou zones commerciales, mais aussi désormais aux villages et leurs quartiers d'habitation, je veux parler du stationnement des véhicules.

Une récente enquête publique relative à la construction d'un immeuble d'habitation en est l'illustration car, sans préjuger de la décision municipale, mais en abordant la question générale de la politique de stationnement, plusieurs points méritent questions, à savoir :

1. *La Municipalité envisage-t-elle la mise en place d'une politique de stationnement dans le village ?*
2. *Le Règlement communal sur la police des constructions, conformément à l'Art. 40a RLATC, fixe en son Art. 97 le nombre de places privées de stationnement ou garages pour voitures qui doivent être aménagées par les propriétaires à leurs frais et sur leur terrain.*

Le 3^{ème} paragraphe du même article autorise cependant, sous certaines conditions, lors de transformations importantes sans changement d'affectation, le paiement d'une taxe compensatoire. Cette article peut conduire à des interprétations, d'où par exemple la question suivante : une reconstruction après démolition est-elle assimilable à une transformation importante ou à une construction nouvelle ?

3. *Dans l'hypothèse du paiement de taxes compensatoires destinées à des places de stationnement accessibles au public, la Municipalité a-t-elle prévu un agenda pour la réalisation de telles places de stationnement, selon quel concept, regroupées sur des terrains communaux ou réparties au long des routes ?*

Il paraît important de trouver à l'avenir une solution qui permette d'intégrer la réalité de l'évolution et des transformations des constructions existantes, dont les propriétaires ne peuvent modifier les surfaces disponibles, de celles des nouvelles constructions où la création de places de stationnement doit faire partie du concept initial. Enfin, il serait souhaitable que les solutions trouvées ne créent pas pour la population des contraintes nouvelles lourdes, telles que macarons de stationnement, etc., sans parler des mesures de police et de leurs coûts. »

Marc-Olivier Burdet

En réponse à la 1^{ère} et la 3^{ème} question, *M. Frédéric Rohner* informe que la Municipalité va s'atteler à la problématique du parcage pour l'ensemble de la commune : - afin d'éviter des véhicules ventouses, nous réfléchissons à instaurer un système de stationnement à durée limitée pour tout un chacun, et un système de macarons pour les habitants du village se parquant sur le domaine public.

Concernant la 2^{ème} question, *M. Jean-François Ballif*, municipal en charge du dicastère des constructions, nous parle de l'important projet actuellement en consultation (un immeuble de 18 appartements avec 20 places de parc sur le périmètre privé) : - en l'occurrence, ce projet pose un problème au niveau du parcage, du règlement et de son application. Il amène également des opportunités (possibilité d'offrir des petits appartements à loyer avantageux, éventuellement pour des jeunes du village). *M. Ballif* constate effectivement que notre article de règlement peut conduire à une certaine ambiguïté entre l'interprétation d'une construction nouvelle ou une transformation importante. Il nous détaille ensuite les réflexions menées afin de rendre ce projet acceptable et de solutionner le problème de la dizaine de places manquantes : - il serait ainsi possible d'en créer au chemin des Vesins en les réglementant.

La discussion se poursuit encore sur les différentes interprétations possibles du règlement...

Ensuite, d'autres questions sont posées :

- *Mme Corinne Baltar* est surprise de constater qu'il y a eu pour près de Fr. 13'000.-- d'électricité pour le temple. *Mme Erica Sjöqvist Müller* nous informe qu'il y effectivement eu un problème : - le chauffage étant électrique et la sonde placée sur un mur extérieur, faisait que le temple était souvent surchauffé ! Le problème a maintenant été résolu.
- Concernant la grande salle, *Mme Baltar* a pu constater que celle-ci était vraiment très sale avec des taches datant de plusieurs jours. *Mme Sjöqvist Müller* nous informe que l'arrivée du nouvel employé communal va nous permettre de remédier à cette situation.
- Concernant un montant de Fr. 20'000.-- porté au budget 2018 pour des armoires grillagées à la grande salle, elle demande si un achat de matériel est prévu dans ce montant. *Mme Sjöqvist Müller* répond qu'effectivement des armoires grillagées vont être construites. Un contrôle sera également effectué sur le matériel de gymnastique et ce qui devra être remplacé le sera.

M. Jean-Marc Layaz aimerait savoir ce qu'il en est du parking vers le nouveau bâtiment de la Brinaz. *M. Eric Stoll* nous informe qu'une mise à l'enquête pour une interdiction de parquer le long de la route a été envoyée au canton afin de légaliser la situation. Le projet de réfection du trottoir est prêt ; il est en examen préalable au canton, et dès que nous aurons obtenu l'autorisation, nous lancerons les appels d'offre pour la construction.

M. Jean-Jacques Gonin soulève le problème des crottes de chien se trouvant sur la place de jeux du village.

La discussion se poursuivant sur le problème de la propreté en général, *Mme Sjöqvist Müller* assure que la situation va maintenant s'améliorer.

Le Président M. Jean-Marc Cochet, désirant poser une question, c'est la Vice-Présidente *Mme Corinne Baltar* qui le remplace momentanément :
- Concernant la ciblerie de Montagny, la société de l'Abbaye désirant vendre son stand et sa ciblerie, les buttes se trouvant derrière la ciblerie doivent être remises en état (enlever les plombs provenant des cartouches), ceci pour un coût de Fr. 13'000.-- par cible à charge de la commune et de la société ; il est possible de demander une subvention jusqu'en 2020 pour cette remise en état. Le petit souci est que la ciblerie de Montagny se trouve sur la commune de Chamblon, et que sur Montagny se trouve la ciblerie de Valeyres. Les communes devant trouver un accord, *M. Cochet* demande si les municipalités se sont déjà penchées sur le sujet.

En réponse, la Municipalité nous informe que cette problématique est déjà apparue il y a un certain nombre d'années, et que suite à un échange de courrier des communes concernées avec le canton, nous avons une lettre du département qui nous dit que nous **n'avons pas besoin d'assainir le stand de tir !**

Le Président reprend sa place pour clôturer la séance à 21h55 en invitant l'assemblée au verre de l'amitié.

Le Président



Jean-Marc Cochet

La Secrétaire



Anne-Marie Forchelet